

HONORAIRES 2020

Tarifs TTC applicables au 1^{er} aout 2020
TVA 20%, toute modification du taux sera appliquée dès son entrée en vigueur.

GESTION LOCATIVE

LOTS D'HABITATIONS, MIXTES, MEUBLES, GARAGES, PARKINGS, PROFESSIONNELS

PRESTATIONS FORFAITAIRES	TTC
Gestion courante (honoraires déductibles des revenus fonciers sous le régime d'imposition réel)	8,70 % du quittancement mensuel
Création d'un espace client Extranet personnel et sécurisé	Inclus
Relevé de gérance mensuel	Inclus
Comptabilité	Inclus
Décomptes de charges	Inclus
Révisions annuelles des loyers	Inclus
Gestion des congés	Inclus
Demande d'attestation annuelle d'assurance habitation du locataire	Inclus
Demande d'attestation annuelle d'entretien des équipements de chauffage individuels gaz	Inclus
Souscription d'un contrat d'entretien annuel des équipements de chauffage individuels gaz (le cas échéant)	Inclus
Suivi et réception des travaux effectués par une société du Groupe Logéos	Inclus
Frais de reprographie afférents à la gestion courante	Inclus
Frais d'affranchissements afférents à la gestion courante	Inclus
Gestion des archives	Inclus

ASSURANCES FACULTATIVES	TTC
Garantie Loyer Impayé - GLI - Détériorations immobilières - Protection juridique	3 % du quittancement mensuel
Garantie Vacances Locatives	2,3 % du quittancement mensuel
Garantie Carence Locative	2 mois de loyer

SYNDIC • GESTION LOCATIVE • VENTE • TRAVAUX

PRESTATIONS PARTICULIARES	TTC
Vacation Horaire en heures ouvrables de 9h-18h	66 €/heure (55ht)
Vacation Horaire en heures non ouvrable de 18h-20h	84 €/heure (70ht)
Vacation Horaire en heures non ouvrable après 20h	120 €/heure (100ht)
Etablissement des éléments nécessaires à la déclaration des revenus fonciers (par lot)	66 € (55ht)
Représentation du mandant auprès des amicales de locataires, administrations, assemblées générales de copropriété	Vacation horaire
Suivi et réception des travaux effectués par une société extérieure au Groupe Logéos	5 % des travaux TTC
Fourniture et pose d'un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF)	78 € (65ht)
Commande d'un dossier diagnostic technique	30 € (25ht)
Frais de gestion de l'assurance loyers impayés (sur les encaissements)	1,10 %
Envoi d'un recommandé avec accusé de réception (LRAR)	42 € (35ht)
Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR)	42 € (35ht)
Constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur	174 € (145ht)
Suivi du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier ou à l'assureur	Vacation horaire
Suivi des sinistres relevant des garanties d'un contrat d'assurance multirisque ou DO	Vacation horaire
Gestion des parties communes d'une monopropriété en gestion	48 €/mois (40ht)
Délivrance d'une copie de document (bail, état des lieux, diagnostic, etc.)	30 € (25ht)
Frais de reprographie non afférents à la gestion courante	Frais réel
Frais d'affranchissements non afférents à la gestion courante	Frais réel
Clôture de compte en fin de mandat (reprographie des documents, remise du dossier, envoi d'une lettre d'information aux fournisseurs, locataires, syndic de copropriété, etc.)	198 € (165ht)
Clôture de compte anticipée au mandat (reprographie des documents, remise du dossier, envoi d'une lettre d'information aux fournisseurs, locataires, syndic de copropriété, etc.)	Honoraires prévus sur la durée restante du mandat + 198 € (165ht)

LOCATION

Les honoraires sont à charge du locataire et du bailleur. Ils comprennent la publicité, les visites, les négociations, la constitution du dossier locataire, la rédaction et signature du bail, l'états des lieux d'entrée.

Location Lots d'habitations / Lots meublés et de droit commun

- **8 €/m²** (6,66ht) par partie pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail
- **3 €/m²** (2,50ht) par partie pour la rédaction de l'état des lieux d'entrée

Location Garages / Stationnement

- **132 € TTC** (110ht) par partie

Location Locaux Commerciaux / Professionnels / Bureaux

- **1 mois de loyer** par partie avec un minimum de 1002 € TTC (835ht) par partie

HONORAIRES 2020

Tarifs TTC applicables au 1^{er} aout 2020
TVA 20%, toute modification du taux sera appliquée dès son entrée en vigueur.

SYNDIC DE COPROPRIETE

PRESTATIONS FORFAITAIRES	TTC
<p>Gestion courante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une offre de prix sera remise après visite et étude de la copropriété <p>Comprend toutes les prestations fournies par le syndic au titre de sa mission conformément au décret 2020-834 du 2 juillet 2020, à l'exclusion des prestations limitativement énumérées à l'annexe 2 du décret du 17 mars 1967.</p>	A partir de 2000 €/an Sur devis
<p>Assemblée Générale annuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation de l'AG - Envoi des convocations à l'AG - Tenue de l'AG - Envoi et notification d'un Procès-Verbal, affichage en parties communes 	Inclus (en heures ouvrables)
<p>Conseil Syndical</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition et communication au conseil syndical de toutes pièces ou documents se rapportant à la gestion du syndicat ou des lots gérés - Recueil des avis écrits du conseil syndical lorsque sa consultation est obligatoire - Création d'un espace client Extranet personnel et sécurisé 	Inclus
<p>Gestion des opérations financières et comptabilité générale de la copropriété</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité du syndicat (comptes de gestion, budget prévisionnel, présentation) - Ouverture d'un compte bancaire séparé - Comptabilité séparée pour chaque copropriétaire (appels de fond, imputations) - Contrôle et paiement des factures fournisseur et recouvrement des créances - Remise au syndic successeur 	Inclus
<p>Administration et gestion de la copropriété en conformité avec le règlement de copropriété</p> <ul style="list-style-type: none"> - Immatriculation du syndicat (ou mise à jour du registre des immatriculations) - Documents obligatoires (fiche synthétique, carnet d'entretien, liste copropriétaire) - Archives du syndicat et accès en ligne aux documents dématérialisés - Entretien courant et maintenance 	Inclus

SYNDIC • GESTION LOCATIVE • VENTE • TRAVAUX

Assurance <ul style="list-style-type: none"> - Souscription des polices d'assurance au nom du syndicat soumise au vote de l'assemblée générale - Déclaration des sinistres concernant les parties communes ou les parties privatives lorsque l'origine du dommage se situe dans les parties communes - Règlement des indemnités aux bénéficiaires 	Inclus
Gestion du personnel <ul style="list-style-type: none"> - Recherche et entretien préalable - Etablissement du contrat de travail et de ses avenants éventuels - Gestion des procédures de rupture du contrat de travail - Paiement du salaire, tenue du livre des salaires, édition des bulletins de paies - Déclarations et paiement aux organismes fiscaux et sociaux - Attestations et déclarations obligatoires - Gestion des remplacements pendant les congés, arrêts maladie et maternité - Mise en place et mise à jour du document unique d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs - Gestion de la formation du personnel du syndicat - Contrôle d'activité du personnel du syndicat 	Inclus
Visites trimestrielles avec le conseil syndical et rédaction d'un compte-rendu	Inclus
Suivi et réception des travaux effectués par une société du Groupe Logéos	Inclus
Frais de reprographie afférents à la gestion courante	Inclus
Frais d'affranchissements afférents à la gestion courante	Inclus
Utilisation des locaux Logéos pour les réunions du Conseil Syndical et des AG	Inclus
Création d'un espace client Extranet personnel et sécurisé	Inclus
Reconduction périodique des contrats fournisseurs	Inclus
Gestion et transmission des archives au syndic successeur	Inclus

PRESTATIONS PARTICULIAIRES	TTC
Vacation Horaire en heures ouvrables de 9h-18h	66 € /heure (55ht)
Vacation Horaire en heures non ouvrable de 18h-20h	84 € /heure (70ht)
Vacation Horaire en heures non ouvrable après 20h	120 € /heure (100ht)
Tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire en heure non ouvrable	Vacation horaire
Tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire en heure ouvrable, compris préparation et envoi des convocations	384 € (320ht)
Tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire en heure non ouvrable, compris préparation et envoi des convocations	384 € (320ht) + Vacation horaire
Réunion supplémentaire du conseil syndical	Vacation horaire
Visite supplémentaire de la copropriété	Vacation horaire
Etablissement ou modification du règlement de copropriété suite décision syndicat (article 26 L.10/07/1965)	Forfait voté en AG
Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou modificatifs	120 € (100ht)
Déplacement sur les lieux (expertise, sinistre, etc.)	42 € (35ht)
Prise de mesures conservatoires	Vacation horaire
Assistance du syndic aux mesures d'expertises	Vacation horaire
Suivi du dossier auprès de l'assureur	Vacation horaire

Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR)	42 € (35ht)
Constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique (à l'exclusion des formalités visées au 7.2.4)	174 € (145ht)
Suivi du dossier transmis à l'avocat	Vacation horaire
Diligences spécifiques liées à la préparation de décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes	Forfait voté en AG
Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvés ou non répartis (changement de syndic)	Vacation horaire
Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du présent contrat	Vacation horaire
Constitution et suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa 1 et 2 de la loi du 10 juillet 1965	450 € (375ht)
Constitution et suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	540 € (450ht)
Immatriculation initiale du syndicat	90 € (70ht)
Suivi et réception des travaux effectués par une société extérieure au Groupe Logéos	5 % des travaux TTC
Commande d'un dossier diagnostic technique	30 € (25ht)

FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AU SEULS COPROPRIETAIRES	TTC
Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR)	42 € (35ht)
Relance après mise en demeure	42 € (35ht)
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	132 € (110ht)
Frais de constitution d'hypothèque	132 € (110ht)
Frais de mainlevée d'hypothèque	132 € (110ht)
Dépôt d'une requête en injonction de payer	132 € (110ht)
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (en cas de diligences exceptionnelles)	132 € (110ht)
Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	Vacation Horaire
Etablissement d'un état daté	378 € (315ht)
Opposition sur mutation (art 20 II de la loi du 10/07/1965)	66 € (55ht)
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	30 € (25ht)
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	30 € (25ht)
Délivrance d'une copie des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (art R 134-3 C.C.H.)	30 € (25ht)
Délivrance d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967).	30 € (25ht)
Prélèvement bancaire ou chèque impayé (hors frais bancaires)	18 € (15ht)

HONORAIRES 2020

Tarifs TTC applicables au 1^{er} aout 2020
TVA 20%, toute modification du taux sera appliquée dès son entrée en vigueur.

VENTE (mandats de vente et de recherche pour les lots d'habitations)

Les honoraires basés sur le prix de vente sont à charge exclusive vendeur (sauf indication contraire stipulée au mandat). Les honoraires de recherche sont à charge exclusive acquéreur. Ils comprennent la publicité du bien, les visites acquéreurs, les négociations, la constitution du dossier de vente, la rédaction et signature du compromis de vente en agence.

-0,5 % pour les mandats exclusifs

➤ à partir de 600'001 €	4 %	3,5 %
➤ de 450'001 € à 600'000 €	4,5 %	4 %
➤ de 350'001 € à 450'000 €	5 %	4,5 %
➤ jusqu'à 350'000 €	5,5 % mini. 6'500€ (5'417ht)	5 % mini. 6'500€ (5'417ht)

VENTE (mandats de vente et de recherche pour les lots hors d'habitations)

Les honoraires basés sur le prix de vente sont à charge exclusive vendeur (sauf indication contraire stipulée au mandat). Les honoraires de recherche sont à charge exclusive acquéreur. Ils comprennent la publicité du bien, les visites acquéreurs, les négociations, la constitution du dossier de vente, la rédaction et signature du compromis de vente en agence.

Garages et Stationnements	2'500 € (2'083ht)
Terrains	8 % avec un minimum de 6'500 € (5'417ht)
Locaux Commerciaux / Professionnels	8 % avec un minimum de 8'000 € (6'667ht)
Fonds de Commerce	8 % avec un minimum de 8'000 € (6'667ht)
Estimations de biens	300 € offert si vente confiée à l'agence (250ht)

SYNDIC • GESTION LOCATIVE • VENTE • TRAVAUX